

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 26 février 2025



Nomenclature : 3.2
2025/16

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 20 février deux mille vingt-cinq dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents représentés : 8

Nombre de conseillers absent : 1

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry et LEFEBVRE Ludovic.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), FREMAUX Céline (pouvoir DUBOIS Marion), CARPENTIER Guy (pouvoir VIAU Gaele), CORNE Adeline (pouvoir DEVILDER Marin), PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir DUMORTIER Benjamin), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

Etait absent :

FIQUET Alain.

POINT N°18 : Cession du double garage appartenant à la Commune route de Gruson

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la délibération 2021/010 du 10 février 2021 relative au projet de cession des garages appartenant à la Ville route de Gruson bâtis sur la parcelle AC 9 renommée, après division parcellaire, AC 293, AC 294 et AC 295 ainsi que la délibération 2024/054 du 9 octobre 2024 par laquelle le Conseil a acté la cession du garage bâti sur la sur la parcelle AC 295 au profit d'une riveraine au prix de 15 000€ ainsi que celle du double garage bâti sur les parcelles AC 293 et AC 294 au profit de Monsieur STAHL Jacques au prix de 26 000€.

Monsieur STAHL souhaite réaliser cet achat par l'intermédiaire de la société immobilière SOJABAIL dont il est le gérant.

Il convient donc de délibérer sur ce changement sans incidence pour la Commune.

Le Considérant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la cession du double garage bâti les parcelles AC 293 et AC 294 au profit de la SCI SOJABAIL gérée par Monsieur STAHL Jacques au prix de 26 000€,
- Confie à Maître Herlem la rédaction de l'acte de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à cet effet.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire
Nadia COURBEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.